

REGLEMENT DU CONCOURS « SAINT-NICOLAS TWEENZ »

Luxembourg, le 26 octobre 2022

Préambule

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 28 octobre 2022 au 25 novembre 2022 un concours gratuit intitulé « Saint-Nicolas Tweenz », ci-après dénommé le « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

Article 1 - Participation

La participation au Concours est réservée aux membres Tweenz, âgés entre 6 et 12 ans au moment du Concours. Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter le cadeau de leurs rêves (valeur maximale du cadeau EUR 200), en envoyant les 2 éléments suivants :

- une lettre rédigée par le membre Tweenz au Saint-Nicolas en expliquant son plus beau moment de l'année 2022 ;
- une photo et une description exacte du cadeau de ses rêves (valeur maximale du cadeau EUR 200).

Les noms et prénoms de l'enfant et d'un représentant légal, ainsi qu'un numéro de téléphone doivent être mentionnés dans la lettre.

Les 2 éléments sont à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante jusqu'au 25 novembre 2022 :

Spuerkeess - Service Marketing (Saint-Nicolas)
1, Place de Metz
L-2954 Luxembourg

Les personnes n'ayant pas utilisé leur nom réel pour la participation, c'est-à-dire qui auront participé sous le couvert d'un pseudonyme, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations d'informations à caractère personnel les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

Article 2 - Lots

Spuerkeess déterminera les 5 gagnants qui auront rédigé la plus belle lettre au Saint-Nicolas et leur offrira à chacun le cadeau de ses rêves, d'une valeur maximale de EUR 200 par cadeau. Dans la cas où le cadeau ne pourrait être trouvé ou acheté jusqu'au 6 décembre, un bon d'une valeur de EUR 200 sera offert au gagnant.

Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 28 octobre 2022 au 25 novembre 2022 inclus.

La participation au Concours est déclenchée par l'envoi des 2 éléments envoyés par courrier postal.

Le Concours est annoncé via la messagerie S-Net aux représentants légaux des membres Tweenz. L'information sera aussi diffusée sur le site www.tweenz.lu.

Les gagnants seront déterminés par un jury, composé de 3 personnes issues du service Marketing de Spuerkeess le lundi 28 novembre 2022.

Les gagnants seront informés par téléphone dans les 5 jours qui suivront cette date.

Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 5 jours après les appels téléphoniques, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera acquis à Spuerkeess.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé, notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

Les photos des gagnants Tweenz seront publiées sur la page Facebook de Spuerkeess.

Article 4 – Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 5 – Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou le piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbation qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 6 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 7 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.